

LA DOUBLE DE NORMANDIE

AVIS DE COURSE

du 22 au 27 août 2022

Lieu : LE HAVRE

Autorité Organisatrice : CENTRE NAUTIQUE PAUL VATINE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020,
- 1.2 Les règlements de la FFV croiseurs handicap national
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux doivent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux équipages composés de deux personnes. Une 3^e personne peut être inscrite au moment de la confirmation comme remplaçante sur des dates précises.

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A ou B ou C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^e ou 3^e] catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 Tous les bateaux de la (des) classe(s) et/ou aux bateaux du système à handicap (Osiris Habitable) d'un coefficient minimum de 8 .

3.2 Les bateaux admissibles peuvent dès à présent retirer le formulaire d'inscription disponible sur le site du CNP Vatine (www.vatine.net) ou au secrétariat du CNP Vatine. Ce formulaire complété et accompagné des frais d'inscription indiqués ci-dessous (paragraphe 4 -Droits d'inscription) est à renvoyer ou à déposer au Centre Nautique Paul Vatine. Toute inscription non correcte ne sera pas prise en compte.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FF Voile compétition valide ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS D'INSCRIPTION OU PRE-INSCRIPTION

Les droits requis sont les suivants :

Les inscriptions sont fixées à 350 € .

Toute pré-inscription doit être accompagnée impérativement d'un règlement de 150€ (Chèque CB ou virement).

Le solde en cas de pré-inscription sera à régler au plus tard le **10 AOUT 2022**. En cas de désistement, cette somme de 150€ restera acquise à l'organisation.

Tout concurrent non à jour du règlement total de son inscription ne pourra prendre le départ.

5. PROGRAMME

5.1 Clôture des inscriptions :

Jour et date : **21/08/2022 de 18h30 au CN Paul Vatine** .

Le CNPV se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment. Le nombre de bateaux admissibles est limité à 25 unités.

5.2 Jours de course :

Date	Parcours	
22/08	Le Havre	Le Havre
23/08	Le Havre	Ouistreham
24/08	Ouistreham	St.Vaast
25/08	St.Vaast	Courseulles
26/08	Courseulles	Fécamp
27/08	Fécamp	Le Havre

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront envoyées aux concurrents par mèl avec accusé de réception .

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type côtiers ou construits.

8. CLASSEMENT

8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

Quand 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course

8.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps sans cvl.

9. PLACE AU PORT

Les places aux ports d'étape sont prises en charge par l'organisation.

10. PRIX

Les classements et remise des prix seront proclamés au CNP Vatine le 27 août 2022. Cette cérémonie pourra être modifiée en fonction des mesures sanitaires du moment.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel – corporel - sanitaire).

14. INFORMATIONS COVID 19

Tout bateau présentant un cas ou suspectant un cas de Covid 19 devra en informer sans délais les organisateurs et quitter la course.

Prise en compte du risque Covid-19 : En s'inscrivant à la régata, tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : [cnpv@vatine.net]
tel :02/35/42/15/58.

